



Btp : client veut "casser" son devis signé

Par **isabelleweb**, le **18/09/2010** à **16:56**

Bonjour,
Bonjour,
j'ai un client qui, apres avoir signé son devis de travaux et versé la totalité du montant des matériaux, refuse de payer le montant correspondant au debut des travaux. J'ai cependant commencé les travaux, et arrêté car mon client refuse de payer la part correspondant au debut des travaux (il souhaite payer la totalité a la fin du chantier). Aujourd'hui, je recois une lettre de sa part en RAR me disant de venir desinstaller ce qui a été posé, de reprendre des matériaux et que je lui rende le montant correspondant au paiement des matériaux.
1) un client a t-il le droit de rompre son contrat ? (c'est un devis signé de sa main, avec "bon pour accord"
2) étant donné qu'il veut rompre le contrat, et que je reprenne mes matériaux, dois je lui rendre l'argent déjà versé ?
3) j'ai passé du temps sur son chantier, avec un ouvrier, que se passe t-il alors ?
4) étant donné qu'il rompt lui meme le contrat, puis je lui demander de s'acquitter de la totalité du devis ?
J'oublie des questions, mais j'espere avoir été assez comprehensible.
Merci beaucoup a ceux qui pourront m'eclairer